

Privilège—M. Nystrom

LA RÉPARATION

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, étant donné qu'aujourd'hui même des centaines sinon des milliers de wagons auraient besoin d'être rénovés, le ministre a-t-il songé à confier cette tâche aux chantiers du CN au lieu de concurrencer l'entreprise privée, par exemple la National Steel Car qui est en mesure de fabriquer les nouveaux wagons à charbon? Je veux parler de ce contrat en particulier. Le ministre y a-t-il déjà songé ou y songerait-il encore?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, bien sûr que nous y avons songé mais nous croyons que la solution retenue est la meilleure. En fait, il se peut que mon collègue connaisse très mal la situation de Transcona. Cette entreprise a fabriqué toutes sortes de wagons par le passé. Elle a tout l'outillage nécessaire de même que 400 employés à occuper et c'est pourquoi il a fallu trancher comme Solomon, soit en divisant les wagons à charbon et les wagons à grain ainsi qu'en attribuant la fabrication des wagons-trémies aux trois fabricants habituels.

* * *

PÉTITIONS

M. TAYLOR—ON DEMANDE L'ADOPTION DU PROJET DE LOI C-671

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que la pétition présentée par le député de Bow River (M. Taylor) le mercredi 18 mai 1983 est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

● (1500)

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. NYSTROM—LA DÉCLARATION DE M. HNATYSHYN

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, je soulève la question de privilège à propos d'une déclaration que le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) a faite aujourd'hui à la Chambre. Si Votre Honneur veut bien vérifier dans les feuillets bleus, je suis certain que vous admettrez qu'il a induit la Chambre en erreur volontairement ou qu'il souffrait momentanément d'amnésie, car il a déclaré que notre parti s'opposait au transfert des Blues de St-Louis, puisque je l'avais dit à la Chambre . . .

Mme le Président: A l'ordre. J'ignore comment le député a pu considérer qu'il y avait là matière à question de privilège, même en faisant un gros effort d'imagination.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Lewis: Madame le Président, comme nous sommes jeudi, je voudrais demander au leader parlementaire du gouvernement quels travaux sont prévus pour le reste de la semaine et pour la plus grande partie possible de la semaine prochaine.

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, demain, c'est une journée de l'opposition. Lundi, la Chambre ne siège pas. Mardi prochain, ce sera l'étude du projet de loi C-155 sur le transport du grain. Mercredi prochain est réservé aux affaires inscrites aux noms des députés. Jeudi de la semaine prochaine, selon l'évolution du débat sur le projet de loi C-155, nous allons compléter, je l'espère bien, l'étape de la deuxième lecture, et si elle est complétée, nous allons continuer le débat en deuxième lecture du projet de loi C-151 autorisant le gouvernement à emprunter une certaine somme d'argent. En résumé, lundi, on ne siège pas, mardi, c'est le débat sur le projet de loi C-155, mercredi, les affaires inscrites aux noms des députés, et jeudi, le projet de loi C-155 ou C-151, mais C-151 venant en deuxième lieu.

* * *

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. HNATYSHYN—L'APPLICATION DE LA RÈGLE DES HUIT HEURES DE DÉBAT

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, je voudrais, contrairement au député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), faire un rappel au Règlement justifié.

M. Smith: Ce sera bien le premier.

M. Hnatyshyn: Ce rappel au Règlement porte sur les instances qui ont été présentées lundi dernier au cours du débat auquel j'ai été invité par le vice-président adjoint . . .

Mme le Président: Un rappel au Règlement qui porte sur ce qui s'est passé lundi dernier devrait avoir été fait le jour même.

Des voix: Asseyez-vous.

Mme le Président: Si le député n'a pas d'autre rappel au Règlement, je ne peux lui donner la parole.

M. Hnatyshyn: Madame le Président, je voulais simplement signaler que le président suppléant, le député de Lachine (M. Blaker), m'avait demandé de soulever cette question après avoir vérifié dans le hansard. C'est la première occasion que j'ai depuis d'intervenir au sujet de décisions de la présidence diamétralement opposées. Je crois donc avoir le droit de soulever cette question, car elle est importante.

M. Nielsen: Allez-y.

M. Hnatyshyn: Madame le Président, lundi matin lorsque . . .